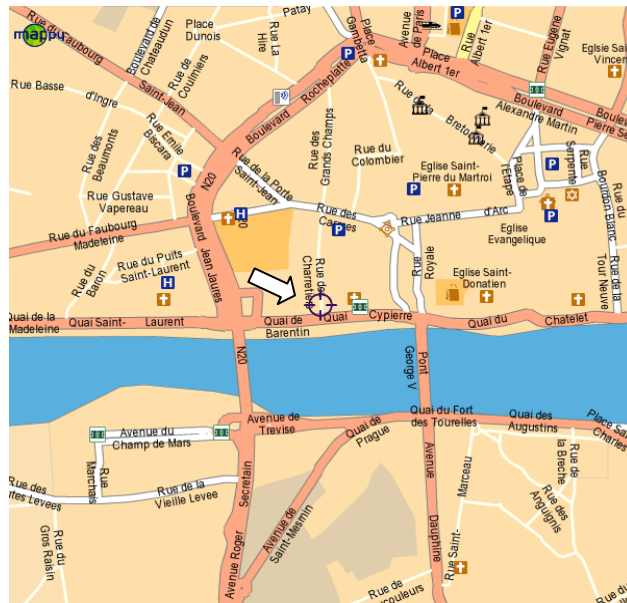




Vos contacts :

Ewa KWIEK
Virginie THEBAUT
Béatrice MAUSS

infrep45@infrep.org



UN AUTRE REGARD SUR LA FORMATION



3 phases vous permettant de :

- ☞ Définir et analyser vos besoins - vous informer sur les conditions de mise en oeuvre
- ☞ Analyser votre parcours, vos motivations, vos intérêts
- ☞ Identifier vos compétences et aptitudes, déterminer vos possibilités d'évolution professionnelle
- ☞ Identifier les facteurs facilitant la réalisation de votre projet et les principales étapes de sa mise en oeuvre

Phase préliminaire (5 h*)

- Information sur les conditions de déroulement du bilan de compétences, ainsi que sur les méthodes et techniques mises en oeuvre
- Définition et analyse de la nature des attentes, besoins et contraintes
- Confirmation de l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche

Phase d'investigation (16 h*)

Conçue à partir des premiers éléments repérés lors de l'analyse des besoins du bénéficiaire, elle est conduite en fonction des objectifs initialement convenus.

Entièrement personnalisée, elle est toutefois évolutive et s'enrichit à partir des événements susceptibles de se produire lors de son déroulement.

- appréhension de ses valeurs, ses intérêts, ses aspirations ainsi que les facteurs déterminants de sa motivation,
- évaluation des connaissances générales et professionnelles, des savoir-faire et des aptitudes,
- repérage des éléments de son expérience transférables aux nouvelles situations professionnelles envisagées,
- identification des ressources et des potentialités inexploitées.

Phase de conclusion (3 h*)

Menée sous forme d'entretiens personnalisés a pour objet :

- de récapituler avec le bénéficiaire les résultats détaillés de la phase d'investigation,
- de recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation,
- de prévoir les principales étapes de la mise en oeuvre de ce projet.

Evaluation et Suivi

L'Infrep met en place une grille d'évaluation qui permet de mesurer la pertinence des conclusions et préconisations de nos Conseillers et un suivi des bénéficiaires

Engagements de l'Infrep

L'INFREP s'engage sur :

- Un diagnostic partagé des problématiques posées
- Une démarche d'accompagnement définie en terme d'objectifs, de méthode, de programme et enfin d'outils et supports personnalisés et contractualisés.
- Une adaptabilité dans la façon de mener les entretiens en fonction des bénéficiaires et des objectifs particuliers,
- Une analyse précise du portefeuille de compétences et des aspirations personnelles
- La construction du projet validée **avec** et **par** le bénéficiaire.
- Les compétences techniques de nos conseillers permettant de réaliser l'accompagnement souhaité et de l'adapter au profil du bénéficiaire.

** durées données à titre indicatif et modulables en fonction des attentes particulières de chaque bénéficiaire*